



***Programme sur les Polluants Organiques
Persistants***

***Programmes sur les produits chimiques, les
déchets et la gouvernance environnementale***

*Institut des Nations Unies pour la Formation et la
Recherche (UNITAR)*

***Formation sur les plans d'action pour élaborer le
Plan National de Mise en œuvre de la Convention
de Stockholm dans 15 pays les moins avancés***

***Note d'information et
de candidature***

Date limite de candidature : 1 mai 2006

***Avec le concours financier
du Fonds pour l'environnement mondial
et de l'Office fédérale suisse pour l'environnement***



Description et objectifs du projet

L'UNITAR avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et ses autres Agents d'exécution, est actuellement en mesure de fournir un soutien de formation, technique et financier au niveau national à 15 des pays les moins avancés. Ce projet concerne les pays qui ont signé et/ou ratifié la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants et qui ont préparé et soumis un projet d' Activités Habilitantes auprès du FEM afin de développer et renforcer leurs capacités à planifier des projets y compris à développer des plans d'actions.

Ce projet UNITAR/PNUD intitulé *Formation, destinée à 15 des pays les moins avancés, sur les plans d'action pour élaborer le Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm*, est financé par le FEM avec le soutien de l'Office fédérale suisse pour l'environnement. Le projet se base sur l'expérience acquise lors de précédents projets, menés dans plus de quarante pays, avec pour objectif de développer une grande variété de plans d'action sur les sujets prioritaires de gestion rationnelle des produits chimiques. Le projet a été développé en réponse au très grand nombre de candidatures reçues par le précédent projet, *Formation, destinée à 25 des pays les moins avancés, sur les plans d'action pour élaborer le Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm*.

Le document d'orientation et la formation sur l'élaboration de plans d'action sont flexibles par nature et peuvent être utilisés et réalisés à différents stades du Plan National de Mise en œuvre. La méthodologie a été utilisée avec succès pour « réviser » de manière informelle les plans d'action déjà rédigés par les pays.

Les objectifs principaux du projet consistent à :

- Sensibiliser les pays participants aux approches pertinentes de planification stratégique de projet,
- S'assurer que les pays participants sont familiers et capables d'utiliser efficacement les outils et méthodologies de planification stratégique,
- Permettre aux pays participants d'utiliser les méthodologies de planification dans le cadre de la Convention de Stockholm,

- Utiliser la méthodologie de l'UNITAR afin d'estimer la qualité et la structure des plans d'action développés, dans le cas où le Plan National de Mise en œuvre (PNM) est déjà développé,
- Partager les expériences et leçons apprises entre les pays formés, et identifier des activités qui pourraient potentiellement être mises en place dans les pays.

Qu'est ce qu'un plan d'action ?

La raison d'être d'un plan d'action est de fournir un programme d'action ou plan directeur clair qui servira à la mise en œuvre d'activités qui abordent une question prioritaire dûment identifiée. Ce type d'outil de planification est utile surtout lorsqu'une initiative fait appel à un éventail de groupes ou de particuliers qui n'ont peut être pas l'habitude de travailler ensemble ou qui peuvent représenter des intérêts et des perspectives divergents.

Un plan d'action bien préparé présente sommairement le but et les objectifs à atteindre, les activités connexes à entreprendre, les responsabilités qui en découlent pour les participants, le calendrier ainsi que les détails concernant les ressources et les méthodes d'évaluation.

Dans ce contexte, l'approche de l'UNITAR est conçue pour assister au renforcement des aptitudes et des capacités pour le développement de stratégies et de plans d'action. Cela est envisagé non seulement dans les domaines requis par la Convention mais également dans d'autres cas où le pays aurait besoin d'entreprendre une approche systématique de planification.

Assistance

Etant donné que le nombre de pays participants est limité, les pays intéressés par le projet doivent dès que possible manifester leur intérêt auprès de l'UNITAR (veuillez vous référer au formulaire joint). La date limite de candidature est fixée au 1^{er} mai 2006.

Ce projet vient en complément des autres initiatives du FEM pour développer des Plans Nationaux de Mise en oeuvre. Parallèlement aux budgets existants pour les projets du FEM concernant le Plan national de mise en oeuvre, des ressources limitées sont disponibles pour aider les pays à couvrir leurs frais d'atelier de formation. Un protocole d'accord sera développé et convenu entre l'UNITAR et chacun des pays participants avant le début de la formation.

Le soutien de l'UNITAR aux pays comprend :

- La mise à disposition de documents d'orientation et de formation (dans la langue officielle de l'ONU préférée par le pays),
- Un atelier de formation avec la participation d'experts de l'UNITAR pour le Comité de coordination du Plan National de Mise en oeuvre, incluant toutes les parties intéressées et concernées, et
- Un suivi technique limité à mesure que le développement des plans d'action progresse au niveau du pays.

Informations supplémentaires

Le descriptif du projet du FEM est disponible sur le site Internet suivant :

<http://www.gefonline.org/projectDetails.cfm?projID=2815>

Les documents d'orientation et de formation pour l'élaboration de plans d'action sont disponibles sur le site Internet de l'UNITAR :

<http://www.unitar.org/cwg/publications/pops.html>

Le travail de l'UNITAR dans le domaine des Polluants Organiques Persistants (POPs)

L'objectif de l'UNITAR dans ce domaine est de soutenir les pays en voie de développement et en transition à prendre des mesures pour éliminer ou réduire les émissions de POPs dans l'environnement.

L'UNITAR fournit une variété de services pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm, y compris le soutien aux pays pour le développement de leur Plan National de Mise en

œuvre, le soutien pour la réalisation et/ou la mise à jour de Profils nationaux, le renforcement de capacités en ce qui concerne la prise de décision sur la gestion des risques et le renforcement des capacités en matière d'élaboration de plans d'action. L'UNITAR est très actif dans la coordination et les discussions relatives aux POPs au niveau international. L'Institut a notamment participé au Groupe de coordination sur les POPs de l'IOMC et assisté aux réunions du Comité de négociation Intergouvernemental de la Convention de Stockholm. L'UNITAR participe aux Conférences des Parties de la Convention de Stockholm.

L'UNITAR fournit une assistance relative aux POPs aux pays en collaboration étroite avec les Organisations participantes à l'IOMC, le PNUD et les pays ayant une expertise technique et des ressources financières consacrées aux défis soulevés par les POPs. L'UNITAR exécute également des projets (entièrement ou en partie) au nom des Agents d'exécution du FEM et co-exécute des activités au niveau national en partenariat direct avec les gouvernements.

L'UNITAR remercie le Fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement suisse et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour leur contribution aux activités relatives aux polluants organiques persistants.

Retrouvez cette brochure ainsi que des informations complémentaires sur le site Internet de l'UNITAR :

www.unitar.org/cwg/pops

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Programme sur les Polluants Organiques Persistants
UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse

Fax : +41 22 917 8047
Email : pops@unitar.org

Site : www.unitar.org/cwg/pops



Projet UNITAR/PNUD
Formation et renforcement des compétences pour la réalisation
de plans d'action nationaux dans le cadre
de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm
dans 15 des pays les moins avancés

Formulaire de candidature

Pays :

Page 1

- OUI notre pays voudrait participer à la formation sur les plans d'action fournie par l'UNITAR
- NON notre pays ne peut pas participer à la formation fournie par l'UNITAR mais aimerait recevoir les documents d'orientation et de formation dès qu'ils seront disponibles

Le coordonnateur national suivant a été désigné pour le projet¹:

Nom :

Département :

Ministère :

Adresse :

.....

.....

¹ L'UNITAR suggère que le Coordonnateur national pour ce projet soit le même que celui pour le Plan national de mise en œuvre.

Formulaire de candidature

Pays

Page 2

Nom de la personne de contact (si différent de la personne précédente)

.....

Tél.....

Fax.....

Email.....

Nous proposons les dates suivantes pour la formation (veuillez indiquer des périodes de 5 jours, entre le début mai 2006 et la fin janvier 2007) :

Premier choix de dates:	
Deuxième choix:	
Troisième choix:	

Nom et titre du responsable
officiel

Signature

Date:

Date limite de candidature : 1 mai 2006

Veuillez envoyer votre candidature au :

Programme sur les Polluants Organiques Persistants

UNITAR

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10, Suisse

Fax: +41 22 917 8047

Email: pops@unitar.org

NB: Les pays candidats devraient s'assurer que le sceau officiel du Ministère approprié figurera sur le formulaire qui sera retourné à l'UNITAR.



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison avec les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux: Maison internationale de l'environnement (MIE) 11-13 chemin des Anémones 1219 Châtelaine/GE Suisse	Adresse postale: UNITAR Palais des Nations CH-1211 Genève 10 Suisse	Tel.: +41 22 917 1234 Fax: +41 22 917 8047 http://www.unitar.org
--	---	--